

N° 2023-160

**OBJET :***Services techniques – Création d'un  
emploi permanent d'agent technique  
polyvalent*

L'an deux mil vingt-trois, le 3 octobre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Essert-Romand, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 27 septembre 2023

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, TRABICHET Yannick et GRENAT Maryse.

MM. TROMBERT Fabien, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MUFFAT Jean-François, MENOUD Jean-François, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

**Résultat du vote :**

votants :.....**23**  
pour :.....**23**  
contre :.....**00**  
abstention :.....**00**

Procurations ont été données :

- par Célia BERNAZ à Jean-Louis VUAGNOUX,
- par Jean-Marc GIROD à Yannick TRABICHET,
- par Manuelle BUET à Fabien TROMBERT.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire de créer, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, un emploi permanent d'agent technique polyvalent pour les services techniques, à temps complet, sur la base du grade d'adjoint technique.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **à l'unanimité,**
- **décide** de créer, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023, un emploi permanent d'agent technique polyvalent pour les services techniques, à temps complet, sur la base du grade d'adjoint technique,
- **charge** Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

Le Président  
Fabien TROMBERT

Le secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD

